

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / lundi, 26 mars 2012 / Règles et règlements.

Date de révision: 10/01/2022 Date d'émission: 05/16/2018 Remplace la date de la SDS: 063/01/2020 Version de l'évaluation: 6.0

Révision Impetuse : Examen et mise à jour semestriels.

SECTION 1: PIÈCE D'IDENTITÉ

Identificateur de produit

Nom du produit: Lokset® et Eclipse® résine

Utilisation prévue du produit

Résine polyester renforcée unchor

Nom, Adresse et téléphone de la partie responsable

États-Unis:

Minova États-Unis Inc.

150 Cour d'été

Georgetown, KY 40324

T 502-863-6800

Pour les demandes de SDS:

Appelez 1-855-266-7422 ou par courriel sds.na@orica.com

www.minovaglobal.com

Canada:

Minova

20, rue Myler

Hamilton, ON - Canada L8L 0B9

T 905-526-1166

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les urgences chimiques (24 heures) impliquant le transport, le déversement, la fuite, le rejet, l'incendie ou les accidents **aux États-Unis ou au CANADA, appelez: CHEMTREC 1-800-424-9300, Minova CCN 14730.**

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

La classification (GHS-US)

Irrit de peau. 2 H315

Irrit oeil. 2A H319

Carc. 1A H350

STOT RE 1 H372

Aiguë aquatique 2 H401

Éléments d'étiquette

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mot de signal (GHS-US) :

Énoncés de danger (GHS-US) :

Mises en garde (GHS-US) :

- : Le danger
- : H315 – Provoque une irritation de la peau.
H319 – Provoque une irritation grave des yeux.
H335 – Peut causer une irritation respiratoire.
H350 – Peut causer le cancer.
H372 – Cause des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée.
H401 – Aiguë aquatique.
- : P261 – Évitez de respirer les vapeurs, le jet, labrume, la poussière.
P280 – Porter des vêtements de protection, des gants de protection, une protection oculaire.
P302+P352 – Si sur la peau: Laver avec beaucoup de savon et d'eau.
P305+P351+P338 – Si dans les yeux: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage.
P310 – Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313 – Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi, Mars 26, 2012 / Règles et règlements

P362+P364 – Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Système de classification de la NFPA:

Cotes NFPA (échelle 0 à 4), danger pour la santé 2 – Dangereux, risque d'incendie 1 – Doit être chauffé pour brûler, Instabilité – Risque stable et spécifique – Aucun



Autres dangers

Les composants du produit avant utilisation sont contenus dans une cartouche de film scellée dans laquelle l'exposition aux dangers avec ces composants est réduite au minimum à moins que le produit ne soit endommagé ou mal utilisé. Le produit s'il est installé correctement dans le trou réagit pour former un composite de plastique dur dans lequel les dangers associés au produit avant utilisation sont minimales après utilisation.

Toxicité aiguë inconnue (GHS-US) Non disponible

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Le mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	La classification (GHS-US)
Calcaire	(CAS No) 1317-65-3	60 – 100	Irrit oeil. 2B, H320 STOT SE 3, H335
Styrène	(CAS No) 100-42-5	3 – 7	Flam. Liq. 3, H226 Tox aigu. 4 (Inhalation:vapeur), H332 Irrit de peau. 2, H315 Irrit oeil. 2A, H319 Carc. 1B, H350 STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aiguë aquatique 2, H401 Chronique aquatique 3, H412
Diéthylène glycol	(CAS No) 111-46-6	0.5 - 1.5	Tox aigu. 4 (À l'oral), H302 STOT RE 2, H373
Peroxyde de Dibenzoyl	(CAS No) 94-36-0	0.5 - 1.5	Org. Perox. B, H241 Irrit oeil. 2A, H319 La peau Sens. 1, H317 Aiguë aquatique 1, H400

Une plage de concentration prescrite par le Règlement sur les produits contrôlés a été utilisée au besoin, en raison de la composition variable. Texte intégral des phrases H: voir la section 16.

SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins

Généralités: Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si vous vous sentez mal, consultez un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation de l'appareil: Lorsque les symptômes se manifestent : aller à l'air libre et ventiler la zone soupçonnée. Restez au repos et dans une position confortable pour respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Rincer la zone affectée avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi, Mars 26, 2012 / Règles et règlements

Contact visuel: Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes. Appelez immédiatement un octro/médecin d.

L'ingestion: Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissements. En cas de vomissements spontanés, demandez à la victime de se pencher vers l'avant, la tête ant placée entre les jambes, pour éviter de respirer les vomissements, rincer la bouche et faire boire beaucoup d'eau à la victime. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants aigus et retardés

Généralités: Lecontact di rect avec le contenu de la cartouche peut irriter les yeux et la peau. L'inhalation de niveaux élevés de vapeur de styrène au-dessus des valeurs limites de seuil de l'OSHA qui ne sont pas typiques pendant l'utilisation du produit peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures, des étourdissements, des maux de tête et d'autres effets sur le système nerveux central.

Inhalation de l'appareil: Provoque une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau: Provoque une irritation de la peau.

Contact visuel: Provoque une irritation grave des yeux.

L'ingestion: L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques: L'exposition à des niveaux élevés de vapeur de styrène par une exposition prolongée ou répétée non typique pendant l'utilisation du produit peut causer le cancer et endommager les organes. Styrène a été classé par l'ACGIH, American Conference of Governmental Industrial Hygienists) comme un groupe 4A – Non classable comme cancérigène pour les humains. Styrène a été classé par le CIRC (Agence internationale de réseard sur le cancer) comme un groupe 2B – Peut-être cancérigène pour les humains. Le styrène a été classé par le NTP (Programme national de toxicologie) comme étant raisonnablement cancérigène pour les humains..

Indication de tout soin médical immédiat et traitement spécial nécessaire

En cas d'exposition ou de souci, obtenir des conseils et des soins médicaux.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Milieux d'extinction appropriés: Utiliser un milieu d'extinction approprié à l'incendie environnant.

Milieux d'extinction inappropriés: N'utilisez pas de jet d'eau lourde. L'utilisation d'un jet d'eau lourd peut propager le feu.

Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: Non inflammable.

Risque d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

La réactivité: Non applicable.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution Incendie: Faites preuve de prudence lorsque vous combattrez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre les incendies: Utilisez du jet d'eau ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection pendant la lutte contre les incendies: Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet.

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone et d'azote. Comme dans tous les incendies les émanations toxiques et nocives.

Référence à d'autres sections

Consultez la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6: MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales: Ne pas entrer dans les yeux ou sur la peau. Ne pas respirer les vapeurs.

Pour le personnel non urgent

Équipement de protection: Utiliser lequipement Personal Protection Eapproprié (PPE).

Procédures d'urgence: Évacuer la zone dangereuse.

Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection: Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence: En cas de déversement ou de fuite de matériaux, liminate sources d'inflammation et zone de ventilation. Ramasser les matériaux et, comme pour tous les déversements, minimiser les matières provenant de l'entrée dans les réseaux d'eau.

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi, Mars 26, 2012 / Règles et règlements

Précautions environnementales

Évitez les rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement: Placer dans un contenant approprié.

Méthodes de nettoyage: Éclaircir immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité.

Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles d'exposition et protection personnelle. Voir la section 13, Considérations relatives à l'aliénation.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Dangers supplémentaires lors du traitement: Un bon entretien ménager est nécessaire pendant l'entreposage, le transfert, la manipulation et l'utilisation de ce matériel afin d'éviter d'endommager le produit. N'ajoutez jamais de matériel à ce produit sans levage demandé par Minova. Les composants du produit avant utilisation sont contenus dans une cartouche de film scellée dans laquelle l'exposition aux dangers avec ces composants est réduite au minimum à moins que le produit soit endommagé ou mal utilisé.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles. Lavez-vous toujours les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit, et une fois de plus avant de quitter le lieu de travail.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage: Conserver dans un endroit sec, frais et ventilé. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil ou d'autres sources de chaleur, ce qui peut réduire la facilité d'utilisation et la durée de conservation des produits.

Utilisations finaux spécifiques

Ancrage en résine polyester renforcé

SECTION 8: CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Styrène (100-42-5)		
Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	215 mg/m ³
Mexique	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Mexique	OEL STEL (mg/m ³)	425 mg/m ³
Mexique	OEL STEL (ppm)	100 ppm
USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
USA ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	40 ppm
USA ACGIH	ACGIH chemical category	Not Classifiable as a Human Carcinogen
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (Ceiling) (ppm)	200 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	215 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	50 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	425 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	100 ppm
USA IDLH	US IDLH (ppm)	700 ppm
Alberta	OEL STEL (mg/m ³)	170 mg/m ³
Alberta	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	85 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	75 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Le Manitoba	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Le Manitoba	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (mg/m ³)	170 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	85 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	40 ppm

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi, Mars 26, 2012 / Règles et règlements

Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Le Nunavut	OEL STEL (mg/m ³)	426 mg/m ³
Le Nunavut	OEL STEL (ppm)	100 ppm
Le Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	213 mg/m ³
Le Nunavut	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (mg/m ³)	426 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	100 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	213 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	100 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	35 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Le Québec	VECD (mg/m ³)	426 mg/m ³
Le Québec	VECD (ppm)	100 ppm
Le Québec	VEMP (mg/m ³)	213 mg/m ³
Le Québec	VEMP (ppm)	50 ppm
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Le Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	525 mg/m ³
Le Yukon	OEL STEL (ppm)	125 ppm
Le Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	420 mg/m ³
Le Yukon	OEL TWA (ppm)	100 ppm
Calcaire (1317-65-3)		
Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Mexique	OEL STEL (mg/m ³)	20 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable fraction)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable dust)
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL STEL (mg/m ³)	20 mg/m ³ (total dust)
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (total dust) 3 mg/m ³ (respirable fraction)
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica)
Le Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (respirable mass) 10 mg/m ³ (total mass)
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (respirable mass) 10 mg/m ³ (total mass)
Le Québec	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Limestone, containing no Asbestos and <1% Crystalline silica-total dust)
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m ³)	20 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Le Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	20 mg/m ³
Le Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	30 mppcf 10 mg/m ³
Peroxyde de Dibenzoyl (94-36-0)		
Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi, Mars 26, 2012 / Règles et règlements

USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
USA ACGIH	ACGIH chemical category	Not Classifiable as a Human Carcinogen
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
USA IDLH	US IDLH (mg/m ³)	1500 mg/m ³
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Le Manitoba	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Nouvelle-Écosse	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Le Nunavut	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Le Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Le Québec	VEMP (mg/m ³)	5 mg/m ³
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Le Yukon	OEL STEL (mg/m ³)	5 mg/m ³
Le Yukon	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³

Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés: Des fontaines de lavage des yeux d'urgence et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits confinés. S'assurer que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle: Des gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux ou de lunettes chimiques comme appropriée pour empêcher le contact visuel.

Protection des mains: Gants de protection en plastique ou autres gants de protection résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps: Portez des vêtements appropriés pour les protéger.

Protection respiratoire: S'il existe des conditions vaporeuses ou si vous dépassez une limite d'exposition professionnelle, utilisez un réaspirateur à vapeur organique à demi-face.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
L'apparence	: Mastic noir ou bronzage de résine avec la pâte blanche ou rouge de catalyseur dans la pellicule plastique claire
Odeur s'il y	: Styrène
Seuil d'odeur	: 0.1 ppm comme Styrène
pH	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Ne s'applique pas, car le matériel est classé comme un solide
Température d'allumage automatique	: Non applicable
Température de décomposition	: Ne pas entreposer au-dessus de 100°F ou 38°C, ce qui réduira la facilité d'utilisation et la durée de conservation des produits

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi, Mars 26, 2012 / Règles et règlements

Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'inflammable inférieure	: Non applicable
Limite d'inflammable supérieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Gravité spécifique	: Non applicable
Solubilité	: Négligeable
Coefficient de partage: N-Octanol/Eau	: Non applicable
La viscosité	: Les composants sont des mastics et des pâtes
Données sur les explosions - Sensibilité à l'impact mécanique	: Ne devrait pas présenter de risque d'explosion en raison d'un impact mécanique.
Données d'explosion - Sensibilité à la décharge statique	: Ne devrait pas présenter de risque d'explosion en raison d'une décharge statique.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La réactivité: Le produit est conçu pour que les deux composants soient mélangés dans le trou et réagissent pour former un solide.

Stabilité chimique: Stable dans les conditions recommandées de manutention et d'entreposage (voir la section 7).

Possibilité de réactions dangereuses: Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Conditions à éviter: Ne pas entreposer au-dessus de 38 °C (100 °F) et à la lumière directe du soleil, car cela réduira la facilité d'utilisation et la durée de conservation du produit.

Matériaux incompatibles: Non applicable.

Produits de décomposition dangereux: Autres composés azotés.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë: Non toxique à base d'ingrédients de mélange

Données LD50 et LC50: Se référer à des ingrédients de mélange individuels

Corrosion/irritation de la peau: Provoque une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation: Provoque une irritation grave des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non

Mutagenicité des cellules germinales: Non disponible

Tératogénicité: Non disponible

Cancérogénicité: L'exposition à des niveaux élevés de styrène par une exposition prolongée ou répétée peut causer le cancer. Styrène a été classé par l'ACGIH, American Conference of Governmental Industrial Hygienists) comme un groupe 4A – Non classable comme cancérigène pour les humains. Styrène a été classé par le CIRC (Agence internationale de résearch sur le cancer) comme un groupe 2B – Peut-être cancérigène pour les humains. Le styrène a été classé par le NTP (Programme national de toxicologie) comme étant raisonnablement cancérigène pour les humains.

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée): L'exposition à des niveaux élevés de styrène par une exposition prolongée ou répétée peut endommager les organes.

Toxicité pour la reproduction: Non classifié

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique): Non classifié

Risque d'aspiration: Non classifié

Symptômes/blessures après inhalation: Irritation aux voies respiratoires.

Symptômes/blessures après contact avec la peau: Provoque une irritation de la peau.

Symptômes/blessures après contact visuel: Provoque une irritation grave des yeux. Peut entraîner des lésions oculaires s'il n'est pas traité.

Symptômes/blessures après l'ingestion: L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques: Se référer à la cancérogénicité et à la toxicité spécifique des organes cibles. Les effets dépendent de l'exposition à des niveaux élevés de styrène par une exposition prolongée ou répétée.

Renseignements sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50:

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi, Mars 26, 2012 / Règles et règlements

Styrène (100-42-5)	
LC50 Rat d'inhalation	11.7 mg/l/4h
Diéthylène glycol (111-46-6)	
LD50 Oral Rat	1120 mg/kg
LD50 Lapin cutané	11890 mg/kg
Styrène (100-42-5)	
Groupe du IARC	2B
Statut du Programme national de toxicologie (PNT)	Reasonably anticipated to be Human Carcinogen.
OSHA Liste des cancérrogènes de la communication des dangers	In OSHA Hazard Communication Carcinogen list.
Peroxyde de Dibenzoyl (94-36-0)	
Groupe du IARC	3

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

La toxicité

Styrène (100-42-5)	
LC50 Poisson 1	3.24 - 4.99 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Les espèces: Pimephales promelas [l'écoulement])
EC50 Daphnie 1	3.3 - 7.4 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Les espèces: Magna de Daphnia)
LC 50 Poisson 2	19.03 - 33.53 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Les espèces: Macrochirus de Lepomis [statique])
NOEC (aiguë)	44 mg/kg (Temps d'exposition: 14 Jours - Espèces: Foetida d'Eisenia [poids sec du sol])
Diéthylène glycol (111-46-6)	
LC50 Poisson 1	75200 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - les espèces: Pimephales promelas [l'écoulement])
EC50 Daphnie 1	84000 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Les espèces: Magna de Daphnia)

Persistence et dégradabilité Non disponible

Potentiel bioaccumulable

Styrène (100-42-5)	
BCF Poisson 1	13.5
Journal Pow	2.95
Diéthylène glycol (111-46-6)	
BCF Poisson 1	100 - 180
Journal Pow	-1.98 (at 25 °C)

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets indésirables

Autres renseignements: Évitez les rejets dans l'environnement.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives à l'élimination des déchets: Si ce produit tel qu'il est fourni devient un déchet, il ne répond pas aux critères d'un déchet dangereux au sens de l'article 40 CFR 261 de la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (LRR). Jetez le matériel conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et provinciales applicables. Les règlements peuvent varier d'un endroit à l'autre. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables sont la responsabilité exclusive du producteur de déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

- 14.1. Conformément à la DOT Non réglementé pour le transport
- 14.2. Conformément à la IMDG Non réglementé pour le transport
- 14.3. Conformément à la IATA/ICAO Non réglementé pour le transport
- 14.4. Conformément à la TDG Non réglementé pour le transport

Classification nationale du transport routier des marchandises

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi, Mars 26, 2012 / Règles et règlements

Nom de la NMFC: Composé de résine Numéro NMFC: 46030 La classe: 55

Numéro de classement tarifaire: 3907.91.5000

SECTION 15: INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Règlement fédéral des États-Unis

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge	
SARA Catégories de danger en vertu de l'article 311/312	Risque retardé (chronique) pour la santé Danger immédiat (aigu) pour la santé
Styrène (100-42-5)	
Inscrit à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Inscrit à l'article 313 de la LEP des États-Unis	
SARA Article 313 - Déclaration des émissions	0.1 %
Calcaire (1317-65-3)	
Inscrit à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Diéthylène glycol (111-46-6)	
Inscrit à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Indicateur réglementaire	Y2 - indique un polymère exempté qui est un polyester et qui est fabriqué uniquement à partir de réactifs inclus dans une liste spécifiée de réactifs à faible préoccupation qui comprend l'un des critères d'admissibilité à la règle d'exemption.
Peroxyde de Dibenzoyl (94-36-0)	
SARA Article 313 - Déclaration des émissions	1.0 %

Règlements des États américains

U.S. - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérrogènes	AVERTISSEMENT (en): Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer.
Styrène (100-42-5)	
U.S. - Massachusetts - Liste du droit de savoir U.S. - New Jersey - Liste des substances dangereuses du droit de savoir U.S. - Pennsylvanie - RTK (Droit de savoir) - Liste des dangers environnementaux U.S. - Pennsylvanie - RTK (Droit de savoir) Liste	
Calcaire (1317-65-3)	
U.S. - Massachusetts - Liste du droit de savoir U.S. - New Jersey - Liste des substances dangereuses du droit de savoir U.S. - Pennsylvanie - RTK (Droit de savoir) Liste	
Diéthylène glycol (111-46-6)	
U.S. - Pennsylvanie - RTK (Droit de savoir) Liste	
Dibenzoyl peroxide (94-36-0)	
U.S. - Massachusetts - Liste du droit de savoir U.S. - New Jersey - Liste des substances dangereuses du droit de savoir U.S. - Pennsylvanie - RTK (Droit de savoir) - Liste des dangers environnementaux U.S. - Pennsylvanie - RTK (Droit de savoir) Liste	

Règlements canadiens

Styrène (100-42-5), Calcaire (1317-65-3), Diéthylène glycol (111-46-6), Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0) inscrit à l'inventaire canadien de la LIS (Liste intérieure des substances).

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision	: 10/01/2022
Autres renseignements	: Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA sur la communication des dangers et du Règlement sur les produits dangereux. (WHMIS 2015).

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi, Mars 26, 2012 / Règles et règlements

GHS Phrases en texte intégral: Basé sur des ingrédients individuels. Voir la section 2: Identification dangereuse de la substance ou du mélange.

Tox aigu. 2 (Inhalation: vapeur)	Toxicité aiguë(inhalation: vapeur) Catégorie 2
Tox aigu. 3 (Dermique)	Toxicité aiguë(cutanée) Catégorie 3
Tox aigu. 3 (Orale)	Toxicité aiguë(orale) Catégorie 3
Tox aigu. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë(inhalation) Catégorie 4
Tox aigu. 4 (Inhalation: vapeur)	Toxicité aiguë(inhalation: vapeur) Catégorie 4
Tox aigu. 4 (Orale)	Toxicité aiguë(orale) Catégorie 4
Aiguë aquatique 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 1
Aiguë aquatique 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2
Aiguë aquatique 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Chronique aquatique 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 1
Chronique aquatique 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Asp. Tox. 1	Catégorie de risque d'aspiration1
Carc. 1A	Catégorie de cancérogénicité 1A
Carc. 1B	Catégorie de cancérogénicité 1B
Comb. La poussière	Poussière combustible
Oeil Irrit. 2A	Dommmages oculaires graves/irritation des yeux Catégorie 2A
Flam. Liq. 3	Catégorie des liquides inflammables3
Org. Perox. B	Catégorie de peroxyde organiqueB
Skin Corr. 1B	Catégorie corrosion/irritation de la peau 1B
Skin Irrit. 2	Catégorie corrosion/irritation de la peau 2
Skin Sens. 1	Catégorie de sensibilisation de la peau1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2
STOT SE 3	Catégorie spécifique de toxicité pour les organes cibles (exposition unique) 3
H226	Liquide et vapeur inflammables
Comb. La poussière	Peut former des concentrations combustibles de poussière dans l'air
H241	Le chauffage peut causer un incendie ou une explosion
H301	Toxique s'il est avalé
H302	Nocif s'il est avalé
H304	Peut être mortel s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires
H311	Toxique au contact de la peau
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation de la peau
H317	Peut causer une réaction allergique de la peau
H319	Provoque une irritation grave des yeux
H330	Mortel s'il est inhalé
H332	Nocif s'il est inhalé
H335	Peut causer une irritation respiratoire
H350	Peut causer le cancer
H372	Cause des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée
H373	Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H401	Toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Lokset® & Eclipse® Resin Cartridge

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Lundi, Mars 26, 2012 / Règles et règlements

Partie responsable de la préparation du présent document

Minova USA Inc. Département SHES

Numéro de téléphone: 1-502-863-6800

Tous les renseignements contenus dans le présent document et dans les documents à l'appui sont fournis à titre informatif seulement et sont aussi exacts et à jour que possible au moment de la publication. Étant donné qu'Minova et ses entités apparentées ne peuvent pas anticiper ou contrôler les conditions dans lesquelles ces informations peuvent être utilisées, les utilisateurs doivent examiner ces informations dans le contexte spécifique de l'application prévue et doivent prendre leurs propres déterminations quant à la pertinence de ces informations aux fins de ces utilisateurs. Dans toute la mesure permise par la loi, rien dans les présentes et dans les documents à l'appui ne sera considéré comme une garantie expresse ou implicite, et Minovaa décline expressément toute garantie et représentation, y compris, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. Minovaa ne sera pas responsable de toute perte découlant de toute utilisation ou confiance dans ces informations.